DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 JUIN 2020

Délibération n° 2020.06.091

Participation de Grand Angoulême au financement de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) pour l'année 2020 **LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME, et par viosioconférence, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 juin 2020

Secrétaire de séance : Thierry MOTEAU

<u>Membres présents</u>:

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Didier BOISSIER-DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serges DAVID, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Annie MARC à Yannick PERONNET, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

Excusé(s):

Françoise DELAGE, Gérard ROY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2020

DELIBERATION N° 2020.06.091

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE : Monsieur FOURNIE

PARTICIPATION DE GRAND ANGOULEME AU FINANCEMENT DE L'ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE DE L'IMAGE (EESI) POUR L'ANNEE 2020

Née de la réunion des Écoles d'art d'Angoulême et de Poitiers au sein d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), par la volonté des deux villes de créer une école à l'échelle régionale, l'École européenne supérieure de l'image - EESI propose des formations reconnues dans le réseau européen de l'enseignement artistique supérieur.

L'EESI appartient au réseau national des établissements publics d'enseignement supérieur artistique placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Les diplômes qu'elle délivre sont homologués. Les enseignements sont évalués par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'EESI — site d'Angoulême contribue à alimenter fortement l'écosystème Image du territoire de GrandAngoulême. Elle est l'une des écoles les plus importantes de bande dessinée en France et en Europe. Elle accueille 200 élèves par an sur le site d'Angoulême.

L'EESI est subventionnée, à ce jour, par le ministère de la Culture et de la Communication, le conseil régional Nouvelle-Aquitaine et les deux villes qui l'accueillent.

GrandAngoulême, en concertation avec la ville d'Angoulême, adhère à l'établissement public de coopération culturelle de l'EESI depuis l'année 2017, pour intégrer son conseil d'administration et assurer une part du financement de l'école à hauteur de 210 000 € à partir de l'année 2020.

La convention d'objectifs fixe les grandes orientations du partenariat.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations ou à d'autres organismes, les membres des bureaux des associations ou des organismes concernés, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités. Gilbert PIERRE-JUSTIN ne prend pas part au débat et au vote.

Je vous propose:

D'APPROUVER le versement de la contribution financière annuelle à l'Ecole européenne supérieure de l'image qui s'élève à 210 000 € pour 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention d'objectifs 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION), ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
16 juin 2020	17 juin 2020